



**CSN**  
**PATINAGE**  
**DE VITESSE**

  
**Marne**  
LE DÉPARTEMENT

**Grand Est**  
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

**Reims**.fr



# ***ANNONCEMENT TROPHEE NATIONAL***

2ème Etape Saison 2021/2022

Le samedi 11 et le dimanche 12 décembre 2021

Sous l'égide la **Fédération Française des Sports de Glace** et de la **Commission Sportive nationale de Patinage de Vitesse**, la Section Vitesse de l'ACPG, Cholet Short Track organise la première étape du Trophée National de Short Track 2021-2022

**Les samedi 11 et dimanche 12 décembre 2021**

**Patinoire Jacques Barot**  
Avenue François Mauriac  
51100 Reims

Horaire prévisionnel (*L'horaire définitif sera précisé selon le nombre d'inscrits.*)

**Samedi 11 décembre :** 9h00 - 21h00

**Dimanche 12 décembre :** 8h00 - 14h30





**CSN  
PATINAGE  
DE VITESSE**

**M**  
**Marne**  
LE DÉPARTEMENT

**Grand Est**  
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

**Reims**.fr



## Glace et Piste

La compétition se tiendra sur une glace artificielle de 58mx30m sur laquelle seront tracées des pistes de longueur standard 111,12m.

Le tour de la piste sera entièrement recouvert de matelas de protection.

## Inscriptions

Les inscriptions doivent parvenir au plus tard le **vendredi 3 décembre** (délai de rigueur) sur le site des inscriptions en ligne de la CSNPV et par mail au Coordinateur de courses [stephane@larriere.fr](mailto:stephane@larriere.fr) avec copie à [rpv.shorttrack@orange.fr](mailto:rpv.shorttrack@orange.fr). Le montant de l'inscription est de 35 euros par patineur. Les inscriptions hors délai ne seront pas prises en compte, y compris pour les relais. L'inscription du remplaçant ne pouvant être faite par le site, vous devez le préciser dans le mail au coordinateur de course. Un chèque de caution sera demandé pour les bonnets de casque.

## Règles générales

Le Trophée National est une compétition qui se déroule en plusieurs étapes. Les étapes du Trophée National sont ouvertes aux patineurs des catégories Master, Senior, Junior A, B, C, D et E, licenciés à la FFSG, voir d'autres fédérations membres de l'ISU.

La compétition est ouverte à tous les patineurs sans condition de temps.

La répartition des patineurs se fait selon les trois regroupements suivants :

- **Regroupement « Trophée National »** : tous les patineurs Master, Senior, Junior A, B, C et D réalisant un temps cumulé sur 500 m et 1 000 m inférieur à 175 secondes (hommes et dames).
- **Regroupement « Espoir »** les autres juniors D et tous les juniors E sans condition de temps
- **Regroupement « Open »** : les autres Master, Senior, Junior A, B et C sans condition de temps

Au sein des regroupements, les patineurs seront répartis en poules permettant de réaliser trois tours de compétition selon le nombre de patineurs inscrits (sauf pour les grandes distances « ex 1500 m » qui pourront selon le timing n'être réalisées qu'en 2 tours).





La répartition dans les poules s'effectue de la façon suivante :

- Pour les poules du regroupement Trophée National par cumul 500m + 1 000m croissant
- Pour les poules du regroupement Espoir par temps croissant sur 333 m
- Pour les poules du regroupement Open par temps croissant sur 500 m

Les temps de référence seront ceux enregistrés au Top France. Cependant pour les patineurs des regroupements Espoir et Open qui n'auraient aucun temps enregistré, le meilleur temps sera déclaratif de la part du club. En cas de doute flagrant constaté pendant la compétition sur un temps déclaré lors de l'inscription, l'arbitre pourra décider d'exclure le patineur de la compétition pour sa sécurité et celles des autres patineurs. Une pénalité de points sera alors appliquée aux clubs, correspondant au dernier de la poule dans laquelle le patineur est inscrit avec un minimum de 50 points.

Les courses de relais se déroulent suivant le format conventionnel. Les équipes sont constituées de patineurs de même club mais les genres peuvent être mixés au sein des équipes. Les relais ont lieu par regroupement « Espoir » et « Trophée National ». Un patineur Junior D ou « Open » réalisant durant la compétition son temps qualificatif Trophée National, pourra être intégré dans une équipe « Trophée National ». Un club peut inscrire plusieurs équipes par regroupement.

Les équipes du relais « Trophée National » peuvent intégrer au maximum deux patineurs du regroupement « Open ». Les patineurs du regroupement « Open » ayant réalisés leur temps « Trophée National » ne seront pas pris en compte dans le quota des 2 patineurs.

Les inscriptions des équipes de relais sont à faire en même temps que les inscriptions individuelles avec possibilité d'inscrire des remplaçants.

Il est possible de remplacer des patineurs forfaits pour blessure si l'inaptitude est déclarée par les premiers secours ou le médecin durant la compétition à condition que les remplaçants aient été préinscrits.

Les patineurs doivent être licenciés « Compétition de la FFSG » et inscrits par leur club. Le cas échéant, les patineurs étrangers doivent certifier leur appartenance à une fédération membre de l'ISU.





**CSN  
PATINAGE  
DE VITESSE**

**M**  
**Marne**  
LE DÉPARTEMENT

**Grand Est**  
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

**Reims**.fr



## **Programme de la compétition**

La compétition se déroulera sur deux jours, les distances courues en individuelle sont les suivantes :

Trophée national Poule 1 : 1500 m, 500 m, 1 000 m

Trophée national Poule 2 : 1500 m, 500 m, 1 000 m

Trophée national Poule 3 : 1000 m, 500 m, 777 m

Espoir Poule 1 : 1 000 m, 500 m, 777 m

Espoir Poule 2 : 777 m, 333 m, 500 m

Espoir Poule 3 : 500 m, 333 m, 333 m

Espoir Poule 4 : 333 m, 222 m, 333 m adapté en fonction du temps des patineurs

Espoir Poule 5 : 333 m, 222 m, 222 m adapté en fonction du temps des patineurs

L'Open Poule 1 : 1 000 m, 500 m, 777 m

L'Open Poule 2 : 1 000 m, 500 m, 777 m

Courses de relais « conventionnels » :

- Poule Espoir : 2 000 m (3 patineurs)
- Poule Trophée National : 3000 m (4 patineurs)

## **Règles de la compétition**

La composition des séries et le schéma de qualification, y compris la détermination du nombre de patineurs en finale, l'attribution des points à l'intérieur de chaque poule, l'établissement du classement final et de la détermination du vainqueur, suivent les règles CSNPV 1.5.b c et 1.6.d le présent § et le règlement ISU.

Les courses sont courues avec le système toutes finales sans élimination directe pour les patineurs pénalisés. Le patineur pénalisé pourra prendre le départ du tour suivant mais en descendant d'un groupe, le meilleur patineur du groupe inférieur prenant sa place. Une seconde Pénalité lors de la même distance sera sanctionnée par un Carton Jaune.

En fonction du nombre d'inscrits, il pourra être couru des 1/2 finales groupe B. Dans tous les cas, les patineurs courent tous des finales de classement conformément aux tables de qualification.

Au sein des poules de chaque groupe, les qualifications pour le tour suivant se feront en prenant le premier de chaque course, les autres patineurs seront qualifiés aux temps.

## **Récompenses**

Des récompenses seront remises par poule et par sexe, et pour les relais. Un classement par club sera réalisé en totalisant les points d'étape des patineurs du club et des classements de relais cumulables s'il y a plusieurs équipes par club.





**CSN  
PATINAGE  
DE VITESSE**

**M**  
**Marne**  
LE DÉPARTEMENT

**Grand Est**  
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

**Reims.fr**



### Service Médical

Présence d'un service de premiers secours.

### Protocole sanitaire :

Un protocole sanitaire sera communiqué afin de permettre que la compétition se tienne dans les meilleures conditions possibles.



### Équipement des patineurs

Les patineurs doivent être équipés conformément à la règle ISU 291 et au règlement national. Les bonnets numérotés seront transmis sur place lors du tirage au sort.

### Tirage au sort et réunion des coaches

Le tirage au sort officiel de la compétition se tiendra le samedi 11 décembre à **08h30** (Horaire définitif sera précisé selon nombre d'inscription) en présence des coaches et des représentants des clubs. Cette réunion sera sous la responsabilité du juge arbitre et du coordinateur de course.

### Responsabilités

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable des incidents et des vols au cours de la compétition.

**Reims le 15 Novembre 2021.**

Ghislain Gass

***Président du Reims Patinage de Vitesse***

**Possibilité de restauration sur place.**

